



RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC) Commun aux lots

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCI)
Établissement public administratif

Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions – 1 rue Françoise Sagan – CS 60186 – 44802 Saint-Herblain Cedex
<http://www.paysdeloire.cci.fr>
SIREN : 130 008 105 – TVA N° FR 34130008105

Marché de travaux d'agrandissement de la Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire « Lots relancés »

N° marché : 2024 RTPN 4120

Date limite de réception des candidatures et des offres
Au plus tard le 21 février 2025 - 12 Heures

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur notre site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>
- Ouest France

NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| LISTE DES ABREVIATIONS..... | 3 |
| PREAMBULE | 3 |
| ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES..... | 4 |
| ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE..... | 4 |
| 2.1 Procédure de passation du marché | 4 |
| 2.2 Nombre de titulaire..... | 4 |
| 2.3 Allotissement | 4 |
| 2.4 Durée du marché | 5 |
| 2.5 Variantes | 5 |
| 2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles | 5 |
| 2.7 Modifications du dossier de consultation..... | 5 |
| 2.8 Demande de renseignements..... | 5 |
| 2.9 Classifications CPV | 6 |
| 2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) | 6 |
| 2.11 Obligation des candidats..... | 6 |
| 2.12 Délai de validité des offres | 6 |
| 2.13 Prestations similaires..... | 6 |
| ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE..... | 7 |
| ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 7 |
| ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 8 |
| ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 8 |
| 6.1 Sélection des candidatures..... | 9 |
| 6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse | 9 |
| ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT | 10 |
| ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION | 10 |
| ARTICLE 9 VISITE DE SITE | 10 |
| ARTICLE 10 NEGOCIATION..... | 10 |
| ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS | 11 |

LISTE DES ABREVIATIONS

| | |
|-------|--|
| AAPC | : Avis d'Appel Public à la Concurrence |
| BOAMP | : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics |
| CCAG | : Cahier des Clauses Administratives Générales |
| CCAP | : Cahier des Clauses Administratives Particulières |
| CCI | : Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire |
| CCP | : Code de la Commande Publique |
| CCTP | : Cahier des Clauses Techniques Particulières |
| CMAR | : Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale des Pays de la Loire |
| DCE | : Dossier de Consultation des Entreprises |
| JAL | : Journal Annonces Légales |
| JOUE | : Journal Officiel de l'Union Européenne |
| MASN | : Maison de l'Apprentissage de St-Nazaire |
| MOA | : Maîtrise d'Ouvrage |
| MOE | : Maîtrise d'œuvre |
| PA | : Pouvoir adjudicateur |
| RC | : Règlement de la consultation |

PREAMBULE

Dans le cadre de l'opération concernant l agrandissement de la maison de l'apprentissage de Saint-Nazaire, 66 Rue Michel Ange, 44600 Saint-Nazaire, une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CCI et la CMAR, en application de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique, a été conclue.

Cette convention désigne la CCI comme coordonnateur de la maîtrise d'ouvrage de l'opération, qui est la personne morale de droit public, qui conclut l'ensemble des marchés de cette opération avec les titulaires, notamment ce marché de travaux.

Par ailleurs, suivant l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique, la CCI a recouru à une procédure adaptée pour des lots de ce marché allotie dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée et qui remplit les deux conditions suivantes :

- La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 1 million € HT pour des travaux ;
- Le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ;

Ainsi, la CCI a publié 2 marchés pour cette même opération de travaux :

- Marché de travaux d'agrandissement de la Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire, « Lots principaux » n° marché : 2024 RTPF 4100,
- Marché de travaux d'agrandissement de la Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire, « Lots isolés » n° marché : 2024 RTPN 4110.

Suite à l'analyse de ces 2 marchés, les lots suivants sont relancés en procédure adaptée :

- Lot n°1 : Macro-lot
- Lot n°2 : Structure métallique
- Lot n°3 : Étanchéité et couverture
- Lot n°4 : Cloisons, doublage et faux plafonds
- Lot n°5 : Menuiseries Intérieures
- Lot n°6 : Revêtements de sols durs
- Lot n°7 : Revêtements de sols souples
- Lot n°8 : Peinture
- Lot n°9 : Mobilier
- Lot n°10 : Electricité et photovoltaïque

- Lot n°11 : Chauffage, Ventilation et Climatisation
- Lot n°16 : Nettoyage

Des nouvelles PSE sont proposées dans le cadre de ce nouveau marché afin de respecter le budget global des travaux et donc impactant directement les lots relancés.

ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet de cet appel d'offres est un marché de travaux d'agrandissement de la Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire, **lots relancés**, situé rue Michel Ange à Saint-Nazaire (44600) pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire, 1 rue Françoise Sagan à St-Herblain (44800).

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE

2.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du CCP.

2.2 Nombre de titulaire

1 par lot

2.3 Allotissement

Le présent marché est constitué de 12 lots relancés parmi les 16 lots du marché, dont l'objet de chacun figure ci-après :

| N° Lot | Nom du lot | Estimation € HT |
|--------|--|-----------------|
| 1 | Structure béton, structure bois, FOB et MEX | 2 930 000 |
| 2 | Structure métallique, mur-rideau, serrurerie | 187 000 |
| 3 | Étanchéité et couverture | 376 000 |
| 4 | Cloisons, doublage et faux plafonds | 409 000 |
| 5 | Menuiseries Intérieures | 521 000 |
| 6 | Revêtements de sols durs | 132 000 |
| 7 | Revêtements de sols souples | 181 000 |
| 8 | Peinture | 86 000 |
| 9 | Mobilier | 86 000 |
| 10 | Électricité et photovoltaïque | 775 000 |
| 11 | Chauffage, Ventilation et Climatisation | 740 000 |
| 16 | Nettoyage | 20 000 |

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l'ensemble des prestations du lot.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots à un seul candidat ne pourront être prises en compte ni pour le choix du titulaire ni lors de l'exécution du marché.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

Les montants indiqués sont donnés à titre prévisionnels.

2.4 Durée du marché

Date estimative de notification du marché : Mars 2025

Durée du marché : cf planning du marché

2.5 Variantes

Les variantes « libres » seront autorisées et feront l'objet d'un nouveau DPGF complet.

- Elles auront pour objectif de présenter une solution plus économique
- Elles seront accompagnées d'une note de présentation technique et architecturale de 2 pages maximum

Nota : il n'est pas prévu d'analyser des produits et des matériaux distincts de ceux prévus dans les CCTP de l'offre de base, car celle-ci est par hypothèse 100 % conforme au DCE, avec une stricte équivalence des matériaux et matériels.

2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Cf : CCTP_lot_00_PSE_complementaires

2.7 Modifications du dossier de consultation

La CCI se réserve le droit d'apporter au plus tard le 12 février 2025, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8 Demande de renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : www.marches-publics.gouv.fr jusqu'au 10 février 2025. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCI. Les réponses apportées par la CCI pourront être communiquées jusqu'au 12 février 2025.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCINSN, sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

2.9 Classifications CPV

- Lot 1 : Structure béton, structure bois, FOB et MEX : 45443000 « travaux de façade »
- Lot 2 : Structure métallique, mur-rideau, serrurerie : 45223110 « installation de structures en métal »
- Lot 3 : Etanchéité et couverture : 45260000 « travaux de couverture et travaux d'autres corps de métiers spécialisés »
- Lot 4 : Cloison, doublage et faux-plafond : 45421141 « travaux de cloisonnement »
- Lot 5 : Menuiseries intérieures : 45421000 « travaux de menuiseries »
- Lot 6 : Revêtement de sols durs : 45430000 « revêtement de sols et de murs »
- Lot 7 : Revêtement de sols souples : 45430000 « revêtement de sols et de murs »
- Lot 8 : Peinture : 45442100 « travaux de peinture »
- Lot 9 : Mobilier : 39100000 « mobilier »
- Lot 10 : Électricité (courant fort - courant faible) et photovoltaïque : 45311200 « travaux d'installations électriques »
- Lot 11 : Chauffage, ventilation et climatisation : 45232141 « installation de chauffage », 45331210 « travaux d'installation de ventilation », 45331220 « travaux d'installation de matériel de climatisation »
- Lot 16 : Nettoyage : 45452000 « travaux de nettoyage extérieur de bâtiments »

2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Cf pièce : 0_MASN_DCE_Liste des pièces_V2

2.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partie de la présente consultation.

2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

2.13 Prestations similaires

La CCI se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation des lots sont contractuels et précisés au sein de l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : www.marches-publics.gouv.fr. L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés en langue française, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

| Contenu des candidatures et des offres | | |
|--|--|---|
| | Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises) | Documents qui seront demandés au seul candidat retenu |
| Lettre de candidature DC1 | x | |
| Lettre de déclaration DC2 | x | |
| Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant) | x | |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2 | x | |
| Information concernant si le candidat est une PME ou non (NB : montant de l'avance forfaitaire) | x | |
| Attestations d'assurance | | x |
| Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement | | x |
| Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement | | x |
| Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée | | x |
| Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire | x | |
| Déclaration d'absence de conflits d'intérêts dûment complétée, signée et datée | x | |
| L'acte d'engagement complété et daté | x | signé électroniquement format PADES recommandé |
| La DPGF complétée et datée | x | |

| | | |
|--|---|--|
| Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché | x | |
| Certification qualité le cas échéant | x | |
| Un mémoire maximum de 20 pages A4, avec une police de taille 10 de type Arial, hors sommaire et hors page de garde, mais incluant les illustrations éventuelles. | | |
| <p>La note technique sera répartie en 4 sous-catégories :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Note organisation : a. L'organisation interne de l'entreprise, b. Les échanges avec les partenaires du projet, c. Les moyens techniques spécifiques prévus (logiciel, BE interne...) <ol style="list-style-type: none"> 2. Note technique : a. La bonne compréhension des enjeux spécifiques techniques du projet b. Les équipements et matériaux y compris la mise en œuvre, et les performances c. la liste prévisionnelle, adaptée au projet MASN, de documents d'exécution que l'entreprise envisage de soumettre à ma validation de la MOE, Bureau de Contrôle et MOA. <ol style="list-style-type: none"> 3. Note planning (compréhension, moyens, engagement, mesures correctives éventuelles) <ol style="list-style-type: none"> 4. Note concernant le chantier : la gestion des déchets, de sécurité du chantier, milieu occupé | x | |
| Une présentation des activités sous-traitées | x | |
| En cas de regroupement d'entreprises, la convention entre les membres | x | |
| L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché – Grille RSE à compléter | x | |

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCI auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2^{ème} (sous réserve qu'elle fournit à son tour les documents demandés).

Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCI ne les prendrait pas en compte.

 La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à l'acheteur et aux attributaires des lots du présent marché.

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Au plus tard **le 21 février 2025 - 12 Heures**

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

6.1 Sélection des candidatures

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
 - Garanties financières
 - Moyens humains et techniques
 - Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Prix : 50 %
- Qualité technique de l'offre : 40 % réparti comme suit
 - 30 % pour la qualité de l'organisation
 - 40 % pour la qualité technique
 - 10 % pour la qualité du planning
 - 20 % pour la qualité de la gestion du chantier
- Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 10 %

Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :

- Pour le critère « Prix » :

Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée

- Pour le critère « Qualité technique de l'offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

- Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l'ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCINSN multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCINSN fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La CCINSN se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

ARTICLE 9 VISITE DE SITE

Les candidats ont la possibilité de faire des visites sur site. Pour cela, ils doivent prendre rdv par mail au courriel suivant : christophe.noraz@44.cci.fr, au plus tard le 10 février 2025.

Lors de la visite, si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plate-forme de dématérialisation de nos marchés publics : www.marches-publics.gouv.fr.

La distribution de questionnaires sur site n'est pas autorisée.

Les candidats ne pourront pas se prévaloir d'une mauvaise évaluation de leur prestation s'ils n'ont pas participé à une visite.

ARTICLE 10 NEGOCIATION

La CCINSN négociera **les offres classées 1^{er} et 2^{ème}** suivant les critères d'évaluation des offres. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments et composantes d'une offre d'un candidat, sous toute forme que ce soit.

Les échanges se feront par la plateforme de dématérialisation (www.marches-publics.gouv.fr) à l'adresse indiquée par le candidat lors du dépôt de sa candidature (la CCI ne pourra être tenue responsable de la non consultation par le candidat de sa messagerie).

Au terme de la négociation, les offres seront à nouveau analysées conformément aux critères de jugement des offres.

Toutefois, la CCINSN peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif
6 allée Ile Gloriette BP 24111
44041 Nantes Cedex 1
Téléphone : 02.55.10.10.02
Télécopie : 02.55.10.10.03
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr